

A.C.P

EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 893 857 193,
dont le siège social est situé : 17 RUE DU LAVOIR 71640 SAINT-MARD-DE-VAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 1^{er} avril,
à neuf heures,

Au siège social, 71 AVENUE JEROME MASSIER, APPT B35 RESIDENCE ODYSSEE, 06220 VALLAURIS

Monsieur Cedric DI SAVINO, demeurant 71 AVENUE JÉRÔME MASSIER, APPT B35 RÉSIDENCE ODYSSEE,
06220 VALLAURIS

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société A.C.P,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Cedric DI SAVINO.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Cedric DI SAVINO, associé unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La vente de vêtements, chaussures et accessoires.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement,

toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La vente de vêtements, chaussures et accessoires.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. »

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

17 RUE DU LAVOIR
71640 SAINT-MARD-DE-VAUX

Nouvelle adresse :

71 AVENUE JEROME MASSIER
APPT B35 RESIDENCE ODYSSEE
06220 VALLAURIS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 71 AVENUE JEROME MASSIER, APPT B35 RESIDENCE ODYSSEE, 06220 VALLAURIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Troisième résolution

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Cedric DI SAVINO

Zone de signature

Signé par Cédric DI SAVINO
Le 02/04/25

ID: tx_dBAwQv5PnPPY

Signed with

Universign